



Communiqué

Vins des Domaines de la Ville de Lausanne

Le Clos des Abbayes, le Clos des Moines et le domaine du Burignon passent au bio

En cohérence avec les politiques de durabilité promues par le Plan climat et la politique agricole urbaine lausannoise, les trois domaines viticoles de la Ville sis en Lavaux passent en culture biologique emboitant le pas du Château Rochefort et de l'Abbaye de Mont sur la Côte. Les premières bouteilles labellisées « Reconversion Bio Suisse » seront commercialisées au printemps 2024. Le label « Bio Suisse » suivra en 2026.

La Ville de Lausanne est propriétaire de cinq domaines viticoles. Ses deux domaines situés sur La Côte sont travaillés en bio depuis plusieurs années déjà. L'approche est plus complexe en Lavaux avec son vignoble en pente, où la transition a été amorcée depuis 2016 avec la diminution des produits phytosanitaires de synthèse dans les vignes. De nouveaux aménagements pour permettre une mécanisation légère, l'achat de drones pour préserver les sols et diminuer la pénibilité du travail, ou encore l'utilisation d'engrais verts ont parallèlement été mis en place. Au vu des résultats constatés sur le terrain, de l'acquisition d'un nouveau savoir-faire et de la progression des ventes, la Municipalité a décidé de franchir le pas et d'entamer la conversion au bio. C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2023, l'équipe viticole s'attelle à la mise en place de nouvelles pratiques agricoles compatibles avec le cahier des charges de la culture biologique pour l'intégralité des surfaces.

La gestion de l'enherbement a par conséquent été entièrement revue avec le travail du sol, la fauche de l'herbe et les semis d'espèces choisies sous le rang. Les produits de traitement bios sont épandus à l'aide de drones et de chenillettes, la fumure organique est soutenue avec des engrais verts. Les vinifications se feront quant à elles intégralement en bio avec des installations de cave adaptées. La conversion initiée cette année permettra de commercialiser les premières bouteilles labellisées « Reconversion Bio Suisse » au printemps 2024. Le label « Bio Suisse » suivra en 2026.

« Le passage au bio s'inscrit dans une orientation politique d'exemplarité et de cohérence avec les politiques de durabilité, promues tant au niveau du plan climat que de la politique agricole urbaine. Nous réalisons nous-mêmes ce que nous encourageons chez les autres et répondons ainsi aux nouvelles tendances du marché en rassurant les consommatrices et consommateurs en matière d'impact de nos produits sur le climat et la biodiversité » conclut Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et l'architecture.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 12 octobre 2023